



Charleville-Mézières, le 13 janvier 2022

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims
Chancelier des Universités
1 rue Navier
51082 REIMS Cédex

Madame Isabelle AVIGLIANO,
Cheffe de bureau des relations sociales et de
l'accompagnement des personnels (BRSAP)

Objet : Circulaire académique sur le mouvement inter-académique pour la rentrée 2022 (ref n°0149/2021-2022/NM/EC/AM)

Monsieur le Recteur,

J'ai été interpellé par plusieurs agents concernant la publication et la transmission de la circulaire académique sur les mutations inter académiques. Effectivement **la section A&I Unsa de Reims** a constaté que vos services ont rédigé la circulaire le 13/12/2021, alors que le serveur AMIA était ouvert à compter du 02/12/2022 pour la saisie des vœux, soit 11 jours de retard.

La circulaire a été transmise aux établissements par la DRH le 20/12/2021, soit 7 jours après la rédaction de cette dernière et envoyée pendant les vacances scolaires sachant que tous les établissements ne font pas nécessairement de permanences administratives durant cette période. De même l'envoi effectué le 20/12/2022 en direction des établissements et des services a été fait soit 18 jours après l'ouverture d'AMIA et donc il ne restait que 10 jours pour la saisie des vœux, car le serveur AMIA a fermé le 30/12/2022 minuit. (CF en annexe du calendrier des opérations de mutation filière ATSS de la circulaire académique).

La section A&I UNSA de Reims rappelle que les personnels de l'académie de Reims ont le droit à la déconnexion durant leurs périodes de congés.

La section A&I UNSA de Reims fait le constat que, si l'on transmet par courriel uniquement sur les boîtes mels fonctionnelles des établissements et services, il n'est pas possible, pour une grande partie des personnels gérant cette boîte, de pouvoir transmettre en temps et en heure la dite circulaire. Effectivement beaucoup d'agents ont donc eu la surprise de recevoir le transfert du courriel du 20/12/2021 via leur adresse professionnelle à la rentrée scolaire.

Pour les agents qui souhaitent procéder à une mutation, il est déjà trop tard pour candidater.

La section A&I UNSA de Reims vous demande de ce fait de bien vouloir transmettre, à la DGRH, les demandes de candidatures arrivées hors délai et de solliciter leur prise en considération au même titre que les autres candidatures.

Les représentantes élues du personnel du syndicat Administration et Intendance de l'UNSA section académique de Reims vous prient de croire, Monsieur le Recteur, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims


Mickaël ADAMKIEWICZ

Annexe M6 - Calendrier des opérations de mutation Filière ATSS

A. Mutation interacadémique des AAE et des SAENES, mutation nationale des MEN et des CTSSAE

Calendrier des opérations de mutation 2022	
Saisie des vœux	du jeudi 2 décembre au jeudi 30 décembre 2021 inclus
Édition de la confirmation de demande de mutation et envoi du dossier (confirmation et justificatifs) par l'agent	du vendredi 31 décembre 2021 au mercredi 5 janvier 2022 inclus
Transmission du dossier (annexe M2b, lettre de motivation, CV, Crep) par le candidat au poste profilé à la structure demandée	jusqu'au vendredi 21 janvier 2022 inclus
Transmission des dossiers (confirmation et justificatifs) par les académies à la DGRH	jusqu'au vendredi 21 janvier 2022 inclus
Affichage de l'état de la demande de mutation sur Amia : demande validée dans Amia et avis	le mardi 1 ^{er} février 2022
Entretien avec les structures d'accueil (PPr)	jusqu'au jeudi 10 février 2022
Remontée des classements (PPr) : annexe M2c	jusqu'au jeudi 17 février 2022 inclus
Affichage des caractéristiques de la demande de mutation sur poste non profilé et poste fléché (priorités légales et critères supplémentaires) validées par le bureau DGRH C2-1	le mercredi 9 mars 2022
Demande écrite de correction	jusqu'au mercredi 23 mars 2022 inclus
Examen des demandes de correction par l'administration et information de la suite réservée auprès des demandeurs	jusqu'au vendredi 25 mars 2022 inclus
Résultats des opérations de mutation	le jeudi 31 mars 2022

Étapes :

1/ L'agent s'inscrit sur l'application Amia, formule ses vœux et indique son ou ses motifs de mutation (en cas d'absence de vœux, la demande sera automatiquement annulée).

2/ L'agent édite, via l'application Amia, sa confirmation de demande de mutation et la transmet, ainsi que les pièces justificatives, immédiatement par la voie hiérarchique (à minima : supérieur hiérarchique direct et recteur de l'académie de l'agent); il est noté qu'en l'absence de transmission, la demande sera automatiquement annulée.

Le rectorat fera alors suivre cette confirmation au bureau DGRH C2-1.

3/ Les agents qui postulent sur des PPr doivent compléter et transmettre directement l'annexe M2b ainsi qu'une lettre de motivation, le dernier compte rendu d'entretien professionnel et leur curriculum vitae à la structure demandée. Celui-ci recevra, le cas échéant, l'agent en entretien et le classera ou non.

4/ L'agent prend connaissance sur Amia de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans Amia et réceptionnée par le bureau DGRH C2-1 mentionnant l'avis émis par le recteur de l'académie de l'agent).

5/ L'agent prend connaissance sur Amia des priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire validés par le bureau DGRH C2-1, suite à l'examen des pièces.